

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 22 AVRIL 2025 À 20H30

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Marlène VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Dominique ALLOIN

Date de convocation : 15/04/2025

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil en date du 25 mars 2025, l'ordre du jour est abordé.

Travaux de rénovation de la salle des fêtes et de la cantine

M. le Maire annonce qu'une délibération est ajoutée à l'ordre du jour, concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes et de la cantine. Le projet ayant évolué, les montants estimatifs prévisionnels sont corrigés. Le conseil approuve les travaux d'aménagement de la salle des fêtes pour 190 000 € HT et d'aménagement d'un gîte pour 95 000 € HT, soit un montant prévisionnel de travaux de 285 000 € HT. Il approuve la maîtrise d'œuvre par l'agence FIGURAL Architectes pour un montant de 12 % du montant des travaux HT, soit un montant prévisionnel de 34 200 € HT :

Soit un TOTAL prévisionnel de 319 200 € HT soit 383 040 € TTC.

Le conseil autorise M. le Maire à ajuster les demandes de subventions et à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n°2025/10 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Jurés d'assises 2026 : tirage au sort

Le conseil tire au sort sur la liste électorale 3 jurés dont les noms seront communiqués au Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne.

Travaux de voirie par le Sivom Les Varennes 2025

Le conseil donne son accord pour la signature du marché remporté par l'entreprise THIVENT, pour les travaux de voirie sur le chemin rural du Clapier et celui de Montprier, pour un montant de 38 040 € HT.

Délibération n°2025/11 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Prise en charge des frais dans le cadre d'une formation

Le conseil délibère sur la participation aux frais de déplacement, de repas et d'hébergement d'un agent dans le cadre d'une formation statutaire obligatoire, d'une formation de perfectionnement de la pratique professionnelle, d'une mission en lien avec la pratique professionnelle, comme suit :

- En cas d'utilisation de sa voiture personnelle, l'agent est indemnisé des frais de déplacement sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue depuis la résidence administrative. L'agent est remboursé des frais de stationnement et de péage.
- En cas d'utilisation des transports en commun, les frais des titres de transport sont pris en charge.
- Les frais de repas réellement engagés par l'agent sont pris en charge dans la limite de 20 € par repas.
- Le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement est fixé à l'identique de ceux de l'Etat.
- L'écart éventuel entre l'indemnisation du CNFPT et les frais réels engagés par l'agent lorsque la formation est organisée par le CNFPT n'est pas complété.

Pour les préparations aux concours ou examens, et pour les formations à titre personnel sans rapport avec la pratique professionnelle actuelle de l'agent : la collectivité ne participe pas aux frais de déplacement, de repas, d'hébergement ni aux coûts pédagogiques.

Délibération n°2025/12 – Votes pour : 9 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Questions diverses :

M. le Maire présente un devis de 1 300 € TTC pour la réalisation d'un plan cartographique de la commune, en panneau d'affichage extérieur et en version papier. Le conseil remet ce projet non prioritaire à plus tard.

La cérémonie commémorative du 8 mai se tiendra à 11h au Monument aux Morts. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

M. le Maire présente à nouveau le dispositif « Transport solidaire », une association intercommunale dont l'objectif est de développer un service de transport basé sur le bénévolat pour lutter contre l'isolement des personnes. Pour sa mise en place, il faut un référent sur Jarnosse et des chauffeurs bénévoles. Plus de renseignements sur ce dispositif auprès de M. HERTZOG au 07 60 41 77 57.

M. le Maire sollicite l'avis de son conseil concernant une demande pour mettre une affiche pour le 1 150^{ème} anniversaire de la fondation de l'abbaye bénédictine sur Panneau Pocket. Le conseil y est favorable.

F. Fouilland annonce que Charlieu Belmont Communauté a opté pour des poubelles de tri des emballages de 45 L pour les salles des fêtes et autres manifestations. Le projet de déchèterie mobile s'affine : elle passera 2 fois par an dans chaque commune. Il serait judicieux de mettre sur la plateforme d'apport volontaire de Jarnosse une benne pour les cartons marrons.

Y. François évoque les augmentations des prix décidées par le SIADEP : + 3,60 % pour l'abonnement, le prix de l'eau passe de 0,70 € à 0,72 € le m³ au 1^{er} juillet.

La prochaine réunion du conseil est confirmée au mardi 20 mai à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante : Néant.

M. le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le secrétaire de séance
Dominique ALLOIN

